



# ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Diplôme national du brevet (DNB) Session 2025

### Candidats dits individuels, scolarisés dans un établissement privé hors contrat ou inscrits au Cned : inscriptions aux épreuves

Rectorat de l'académie  
de Poitiers

Direction des services  
départementaux de l'éducation  
nationale de la Vienne

Division des Examens et  
Concours

Bureau des examens de  
l'enseignement général et  
technologique  
DEC2

Affaire suivie par

Christèle Aubert  
Chef de bureau  
05 16 52 64 23  
Responsable.exagt@ac-poitiers.fr

**Pôle collègue et certification**

Élissia Maléjac-Trouvé,  
Adjointe de la chef de bureau  
et responsable du pôle  
Tél : 05 16 52 64 35  
adjoint.exagt@ac-poitiers.fr

**Gestionnaires**

**dnb@ac-poitiers.fr**

dnb@ac-poitiers.fr

Géraldine Berger

05 16 52 64 37

Véronique Lachaume

05 16 52 64 38

**Aménagement des épreuves  
d'examen**

amenagement.exagt@ac-poitiers.fr

**Rectorat de l'académie de Poitiers**

**Adresse postale**

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40625

86022 POITIERS CEDEX

**19 novembre 2024**

#### Destinataires

##### Pour attribution

- Candidats individuels
- Candidats scolarisés dans un établissement privé hors contrat
- Candidats inscrits au Cned (inscription réglementée ou libre)

#### Sommaire

CALENDRIER DE LA SESSION 2025

1/ Adresse de connexion Internet

2/ Quelles rubriques renseigner ?

3/ Précisions importantes

4/ Aménagement d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap

5/ Renseignements complémentaires

6/ Journée défense et citoyenneté (JDC)

#### Annexes

Guide « Espace Candidat »

Modalités d'attribution du DNB 2025

#### Textes de référence

- Code de l'éducation : articles L332-6, D122-3, D332-16 à D332-22, D341-42 à D341-45, D351-27 à D351-31.

- Décret n° 2015-1929 du 31/12/2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège.

- Arrêté du 31/12/2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège.

- Arrêté du 31/12/2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB).

- Arrêté du 23/05/2016 modifié relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole.

- Arrêté du 19/07/2016 relatif à l'épreuve de langue vivante étrangère pour les candidats individuels.

- Note de service n°2016-118 du 04/08/2016 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet aux candidats de l'enseignement agricole à compter de la session 2017

- Note de service n°2017-172 du 22/12/2017 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2018.

- Arrêté académique du 4 novembre 2024 relatif à l'ouverture du registre des inscriptions aux épreuves du DNB.

- Décret n° 2020-1523 du 4 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire.

- Arrêté du 29 mars 2018 relatif à l'adaptation et à la dispense de certaines épreuves ou parties d'épreuves à l'examen du DNB et du CFG pour les candidats présentant un handicap ou bénéficiant d'un PAP.

- Circulaire du 8 décembre 2020 relative à l'organisation de la procédure et adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

La présente circulaire précise les modalités d'inscription aux épreuves de la session 2025 du diplôme national du brevet (DNB).

## CALENDRIER DE LA SESSION 2025

Dates d'inscription	<b>Du lundi 25 novembre 2024, 14h au vendredi 13 décembre 2024, 17h</b>
Retour des confirmations d'inscription et des pièces justificatives le cas échéant	<b>Au plus tard le mardi 17 décembre 2024</b>
Prise en compte des demandes de démission	Au plus tard le vendredi 30 mai 2025
Prise en compte des demandes de transfert inter académique	Au plus tard le vendredi 30 mai 2025 (date nationale)
Prise en compte des demandes de changement d'adresse. Au-delà de cette date, la famille du candidat devra veiller à faire suivre son courrier par La Poste.	Au plus tard le vendredi 30 mai 2025

### 1/ ADRESSE DE CONNEXION INTERNET

**Le candidat doit s'inscrire dans son académie de résidence :** <https://candidat.examens-concours.gouv.fr>

Dans un premier temps, vous devez **créer un compte candidat** en cliquant sur « me connecter » (menu MON COMPTE). Cf : annexe guide "Espace Candidat"

Après l'enregistrement, une fenêtre s'ouvre pour informer que le compte va être créé. Vous allez recevoir un mail qui contient un lien pour activer votre compte.

 **Ce lien n'est valable que pour une durée de 48h.** Passé ce délai, vos informations seront effacées, vous devrez recommencer votre démarche de création de compte.

 **Notez et conservez vos identifiant et mot de passe,** ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades tout au long de la session d'examen.

### 2/ QUELLES RUBRIQUES RENSEIGNER ?

Vous devez compléter les différents onglets, de « Identification » jusqu'à « Récapitulatif » puis « Enregistrer » pour que votre candidature soit prise en compte.

Le dernier écran présente le récapitulatif des données que vous venez de renseigner.

 **Choisissez bien votre type de candidature.** En cas de doute, contactez le rectorat.

L'onglet « N° inscription » s'affiche alors et indique :

- Le numéro candidat et le numéro d'inscription.
- La liste des documents mis à sa disposition sur son espace candidat.
- Les coordonnées du service des examens et concours.
- La date de fermeture du service d'inscription, au-delà de laquelle la candidature ne sera plus modifiable.

 **Notez le numéro d'inscription :** il atteste de votre candidature et vous permettra d'effectuer, si besoin, des modifications.

### 3/ PRÉCISIONS IMPORTANTES

Après inscription, vous devez visualiser/éditer une **confirmation d'inscription,**

Après vérification minutieuse, vous devrez la dater et signer (puis la déposer en ligne dans votre espace candidat). Cette inscription est un acte personnel.

 **Dépôt de la confirmation signée et des pièces justificatives pour le mardi 17 décembre 2024 au plus tard.**

#### **4/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP**

La note de service relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagement d'épreuves pour les examens de la session 2025, ainsi que les formulaires de demande d'aménagement d'épreuves, sont disponibles sur le site du rectorat de Poitiers, rubrique Examens.

⇒ <https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802>

#### **5/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements complémentaires :

- sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter les gestionnaires du rectorat de Poitiers aux numéros suivants : 05 16 52 64 37 ou 05 16 52 64 38.
- sur les épreuves et les modalités d'attribution du DNB, vous pouvez consulter le site ministériel Éduscol à l'adresse <https://eduscol.education.fr/>  
en particulier <https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>  
et <https://eduscol.education.fr/713/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet>

#### **6/ JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ – JDC**

Si vous avez plus de 16 ans, vous devez être en mesure de justifier de votre situation vis-à-vis de la journée défense et citoyenneté (JDC). Aucun justificatif ne sera demandé par la Dec 2.

Pour le recteur et par délégation,  
Le chef de la division  
des examens et concours,



Fabien Emmanuelli